



**MAIRIE DE PLUMELIN**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le douze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le six novembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland, Madame CONAN Patricia, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur SIBERT Christian, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur CORRE Jacques, Madame BERNARD Isabelle, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony (arrivé à 19h47), Madame LE BOULAIRE Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE GROS-DIBOUES Elodie(arrivée à 19h40) , Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame MILLET Laurence, Madame LE HAZIF Elodie, Madame GUEGAN Murielle, Monsieur LE BELLEGO Louis, Madame PEDRONO Vanessa, Madame LARCADE Nathalie.

Secrétaire : Madame LARCADE Nathalie.

*A l'ouverture de la séance*

*Nombre de conseillers en exercice: 23*

*Nombre de conseillers présents : 21*

*Nombre de pouvoirs :0*

*Nombre de conseillers votants : 21*

*Excusés : 0*

*Absents : 2*

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux et souligne qu'il est heureux d'accueillir les élus du conseil municipal dans la salle du Conseil Municipal. En raison du contexte sanitaire, c'est la première fois que la séance se tient en mairie. Jusqu'à présent les séances se sont déroulées à la salle polyvalente pour bénéficier d'un espace plus important. La salle est actuellement occupée par le service restauration scolaire. Pour que la séance puisse se tenir dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, Monsieur Le Maire précise que des tables ont été rajoutées et que le port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières.

### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité par 21 voix, le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame LARCADE Nathalie est désignée secrétaire de séance.

### **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de faire un point sur le contexte sanitaire. Le 28 octobre dernier, le Chef de l'Etat a annoncé un nouveau confinement à compter du vendredi 30 octobre.

Concernant le fonctionnement des services, Monsieur le Maire précise les points suivants :

- ✓ Services administratifs. La mairie est ouverte aux horaires habituels : les usagers sont invités à privilégier les contacts par téléphone, mails et courriers. Les agents travaillent seuls dans leurs bureaux, et le télétravail est peu mis en place.
- ✓ Médiathèque. La médiathèque est fermée cette semaine du fait des congés de l'agent. Le service « drive » est déjà activé, permettant aux usagers de réserver et récupérer leurs ouvrages.
- ✓ Services techniques. Le responsable communal n'a pas modifié son activité et les équipes des services communs continuent leurs interventions.
- ✓ Services scolaires et périscolaires. Les agents sont tous en poste et un renfort a été embauché le midi (2h) suite à l'installation de deux espaces distincts pour la restauration du midi.

Les mises en place et applications des protocoles ne sont pas toujours faciles : Monsieur le Maire remercie les agents qui s'adaptent chaque fois aux nouvelles mesures et aux protocoles, pour que le service soit assuré dans les meilleures conditions et que l'ensemble des services répondent aux demandes et besoins des usagers. Monsieur le Maire précise que les agents bénéficient de tous les équipements indispensables, tant pour leur protection que pour l'entretien des locaux.

19h40 - arrivée de Madame Le GROS DIBOUES Elodie

*Nombre de conseillers en exercice: 23*

*Nombre de conseillers présents : 22*

*Nombre de conseillers votants : 22*

*Absents : 1*

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la gestion de la crise liée au COVID-19, il veille en tant qu'élu à l'application des directives de l'Etat et de la préfecture. Chaque élu doit également agir en ce sens et veiller à respecter les directives.

Dans le contexte actuel, Monsieur le Maire souligne que les élus doivent aussi être très attentifs localement à soutenir les commerces de proximité ; et sollicite les élus pour qu'ils proposent des idées pour soutenir les professionnels dont le commerce est fermé.

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet sollicite particulièrement le Maire et l'ensemble des élus locaux pour la protection des personnes vulnérables. Pour faire suite à un message transmis la veille via le site de la préfecture, ce dernier sollicite la désignation d'un référent COVID au sein du conseil municipal, afin de suivre l'ensemble des problématiques liés au virus, à la crise sanitaire et à la sécurité et protection des personnes vulnérables : il est nécessaire d'être présent et disponible. Monsieur SIBERT Christian propose d'être référent COVID.

Plusieurs échanges s'engagent sur les commerces actuellement fermés : bar, esthéticienne, coiffeur et auto-école. Le restaurant est également fermé mais a organisé un système de vente à emporter. En fonction de la durée de fermeture de ces commerces et de l'impact sur leurs activités, chaque conseiller municipal est invité à réfléchir et à proposer des idées pour encourager et soutenir les commerces et professionnels de notre commune.

Madame LE HAZIF Elodie interroge sur l'utilisation des salles de sport par les écoles. Madame CONAN Patricia confirme que les écoles ont été autorisées à utiliser les équipements sportifs dans le strict respect de jours définis et des protocoles en vigueur actuellement.

19h47 - arrivée de Monsieur BERNARD Anthony

*Nombre de conseillers en exercice: 23*

*Nombre de conseillers présents : 23*

*Nombre de conseillers votants : 23*

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BUDGET ASSAINISSEMENT - DM1**

Monsieur le Maire explique que le prêt actuellement en cours pour le budget assainissement est un prêt à taux révisable. Pour le remboursement du capital de l'échéance du 15 octobre 2020, il est nécessaire d'affecter des crédits pour le paiement de l'échéance globale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
1641	Emprunts en euros	200,00 €
2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 200,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la décision modificative budgétaire n°1 pour le budget assainissement pour un montant de 200 euros.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET GENERAL - DM3**

Monsieur le Maire précise que les règles comptables imposent certaines règles. Les écritures d'intégration des études doivent être passées du compte 2031 aux comptes 23 sur le budget général. Le montant des frais d'études et de maîtrise d'œuvre mandaté au compte 2031 a été plus élevé que prévu en 2020. Cette situation s'explique par le nombre important de projets en cours et le décalage de règlement pour certaines études en fonction de l'avancement des travaux.

Au budget prévisionnel, 100 000 € ont été enregistrés au chapitre 041 en dépenses et recettes. Ce sont des écritures réglementaires qui doivent s'équilibrer entre elles.

Considérant le manque de crédits budgétaires, il est proposé au conseil municipal de voter les crédits supplémentaires suivants :

Section d'investissement		
Dépenses		
2313-041	Constructions	25 000,00 €
Recettes		
2031-041	Frais d'études	25 000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la décision modificative budgétaire n°3 pour le budget général pour un montant de 25 000 euros.

### **LOYER CELLULES COMMERCIALES COËT VILLAGE**

Monsieur le Maire explique pour les nouveaux élus, qu'un partenariat entre BSH et la commune de PLUMELIN, validé par délibération 2016-45, a permis de lancer l'opération COËT VILLAGE. Pour rappel, la Commune de PLUMELIN avait décidé de réaliser, en Centre Bourg, une opération d'aménagement et de construction. Le programme à la charge de la commune comprend la construction d'une halle couverte, d'un bâtiment avec au rez-de-chaussée une salle communale et quatre cellules commerciales. Outre ce programme, l'opération comprend également, la construction de 4 pavillons locatifs à destination des seniors valides, 4 pavillons locatifs familiaux ainsi que 4 logements locatifs familiaux au premier étage du bâtiment. L'ensemble de la maîtrise d'œuvre a été confiée à BSH.

Cette opération d'envergure a permis d'optimiser l'aménagement d'un espace, qui va apporter une dynamique d'habitats et de commerces, tout en assurant une liaison entre quartiers en cœur de bourg, au sein d'un espace resté longtemps en friche.

La réception des différents locaux est programmée pour 2021. Les logements sont propriétés de BSH et gérés par leurs services. Les cellules commerciales sont propriétés de la commune et gérés par les services administratifs de la commune. Il est donc nécessaire de délibérer sur les tarifs de location des cellules commerciales, prochainement proposées à la location.

La commune de PLUMELIN est déjà propriétaire de bâtiments qu'elle loue à des professionnels. Monsieur le Maire propose d'appliquer un loyer proche des loyers appliqués pour les autres commerçants et artisans, soit une proposition de 6€ le mètre carré. Les cellules commerciales sont au nombre de 3.

Monsieur LE BELLEGO Louis souhaite savoir si le loyer couvre la dépense. Monsieur Le Maire répond que ce ne sera pas le cas. La création de cellules commerciales a été intégrée au projet COET VILLAGE afin de favoriser et privilégier l'accueil des commerçants. La volonté des élus a été de maintenir les commerces sur la commune en proposant des locaux adaptés et surtout de proposer le maximum de services aux habitants.

Monsieur BOURGES André souligne que si les loyers proposés sont trop élevés, la commune s'expose à ne pas trouver preneur et à ne pas louer. Monsieur le Maire précise que le loyer est hors charges.

Monsieur le Maire indique que deux commerçants déjà installés sur la commune, vont déménager dans ces locaux (esthéticienne et auto-école) et qu'il reste donc un local disponible.

Les locaux actuellement occupés ne correspondent pas au besoin actuel des commerçants installés par manque de place ou peu adaptés. Le local occupé par l'auto-école devra faire l'objet de travaux et celui occupé par l'esthéticienne pourra être aménagé différemment si besoin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres, valide le montant proposé de 6€ au m<sup>2</sup> pour les 3 cellules commerciales de COET VILLAGE, valide l'indexation des loyers conformément à la réglementation, et autorise Monsieur Le Maire à établir et signer les baux commerciaux, et les avenants si nécessaires, conformément à la législation en vigueur.

## **ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur le Maire, souligne que depuis de nombreux mois, des discussions ont été entamées pour l'acquisition foncière de parcelles par la commune, en vue d'aménagement foncier à moyen termes. Le propriétaire des parcelles ZX0314 et ZX0062, d'une surface approximative de 40 000m<sup>2</sup>, a donné une suite favorable à une proposition d'acquisition par la commune de PLUMELIN.

Monsieur le Maire détaille la proposition d'accord entre les deux parties :

- ✓ Acquisition de l'ensemble des deux parcelles ZX0314 et ZX0062 d'une surface d'environ 40 000m<sup>2</sup> au prix de 4€ le mètre carré : les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité ;
- ✓ Réservation au sein de la future Résidence, d'un terrain d'une surface maximum de 850m<sup>2</sup> pour le vendeur.

Monsieur le Maire précise que le terrain est situé sur la gauche en sortant de Plumelin direction Locminé. A ce jour, il s'agit d'une zone constructible.

Madame LARCADE Nathalie interroge sur le lot réservé. Monsieur le Maire explique que le fait de réserver un lot fait partie de la négociation et donc du prix. Dans ce genre d'affaire, la réservation d'un lot intervient dans le cadre d'une dation en paiement. Il s'agit d'une modalité de paiement du prix, sous la forme d'un terrain viabilisé. Monsieur le Maire précise qu'il a vérifié la faisabilité de cette modalité de paiement en se rapprochant du cabinet d'avocat afin de sécuriser ce type transaction.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres, soit par 23 voix favorables :

- ✓ Valide l'acquisition des deux parcelles ZX0314 et ZX0062 par la commune de PLUMELIN ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à entamer les démarches nécessaires pour l'acquisition ;
- ✓ Valide les modalités d'acquisitions des parcelles :
  - Prix de cession arrêté à quatre euros le mètre carré ;
  - En sus, remise sous la forme de dation en paiement, d'un terrain viabilisé, laissé au libre-choix du vendeur, d'une surface maximum de 850m<sup>2</sup>.
  - Les frais d'acte seront à la charge de la commune ;

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à l'étude de Maître Kerrand, ainsi que l'ensemble des documents en lien avec cette acquisition foncière ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

## **PROJET MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire précise que dans les projets du mandat, figure la construction d'une maison d'assistantes maternelles (MAM).

La MAM est une maison commune qui regroupe au minimum 2 et au maximum 4 assistantes maternelles, accueillant jusqu'à 4 enfants chacune (en fonction de leur agrément). Chaque assistante maternelle garde son statut et gère les contrats avec les parents-employeurs.

Ce type d'accueil, sous forme de regroupement se développe depuis 2008 et propose une solution supplémentaire dans le choix du mode de garde du petit enfant. Il s'agit également d'une alternative proposée aux professionnels de la petite enfance qui souhaitent différencier lieu de travail et lieu de vie. L'implantation d'une MAM, permet de favoriser et encourager l'engagement de professionnels dans cette voie.

Sur la commune de PLUMELIN, une vingtaine d'assistantes maternelles bénéficient d'un agrément, mais toutes n'exercent pas et plusieurs seront en retraite d'ici quelques années. Pour offrir un choix suffisant et diversifié de mode garde pour la petite enfance, et pour encourager l'installation de professionnels sur la commune, Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé la construction d'une maison permettant l'accueil d'une MAM.

Monsieur le Maire précise que des assistantes maternelles se sont déjà fait connaître comme étant intéressée par un tel projet sur la commune de PLUMELIN. Le projet, s'il est validé, sera présenté à l'ensemble des assistantes maternelles installées sur la commune pour que les personnes intéressées puissent se faire connaître.

Initialement prévu sous forme de réunions, ce temps de rencontre ne pourra s'organiser prochainement. Monsieur le Maire propose de préparer un courrier explicatif à l'attention de toutes les assistantes maternelles de la commune qui disposent d'un agrément.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ce projet, la commune porte le projet de construction et propose ensuite la location, d'une maison qui permet d'accueillir des assistantes maternelles, regroupées en association. La maison d'habitation est conçue en veillant à l'application des règles d'accessibilité et de sécurité. Des préconisations de conception peuvent être appliquées, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un bâtiment neuf. Monsieur le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'un équipement d'accueil du jeune enfant (ex : micro crèche ou multi accueil) mais bien d'une habitation ordinaire qui permet l'accueil de jeunes enfants en respectant les normes de la PMI comme au domicile de l'assistante maternelle.

Monsieur le Maire note que le budget d'une construction neuve est estimé à 300 000€. Le loyer deviendra une recette pour la collectivité qui aura réalisé cet investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le projet de construction d'une MAM, d'autoriser la consultation de cabinets pour assurer la maîtrise d'œuvre, de solliciter les financeurs susceptibles de subventionner le projet. Monsieur le Maire précise qu'il y aura des subventions possibles : fonds de concours, subventions de partenaires...

A la question du lieu envisagé, Monsieur le Maire propose de réaliser le projet en face de la garderie, à proximité des équipements communaux.

D'après ce qui se pratique dans d'autres MAM, Monsieur le Maire estime que le loyer se situera entre 300€ et 400€/mois. Les assistantes maternelles montent une association qui paie le loyer et les charges.

La maison d'assistantes maternelles offre de la souplesse aux parents en ce qui concerne les horaires. Les assistantes maternelles ont des contrats spécifiques avec la PMI lorsqu'elles exercent en MAM. Monsieur le Maire souligne avoir eu de bons retours sur les MAM qui fonctionnent aux alentours, tant de la part des parents que des professionnels.

Monsieur LE BELLEGO Louis regrette qu'il n'y ait pas de présentation de budget prévisionnel pour ce projet. Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'un projet de mandat, et qu'il importe avant tout de faire valider le projet. Une fois le projet validé, le maître œuvre peut être retenu et en fonction du projet retenu, il est possible de présenter un budget prévisionnel.

Monsieur LORGEUX Éric interroge : sur le nombre d'assistantes maternelles installées sur la commune, y-aura-t-il des personnes intéressées ? Monsieur le Maire informe que trois assistantes maternelles ont pris contact et se sont montrées intéressées.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une micro-crèche, mais bien d'un système de garde avec une assistante maternelle. Les micro-crèches sont des projets portés par des privés. Monsieur le Maire explique que la PMI accompagne et contrôle le fonctionnement des MAM. Madame PEDRONO Vanessa interroge sur les normes PMR (personne à mobilité réduite), surface à respecter par chambre. Monsieur le Maire confirme qu'il y a des normes qui s'imposent, mais qu'elles sont plus faciles à appliquer sur un projet de construction neuve.

Monsieur Frédéric ROSELIER souligne que l'impact financier d'un tel projet pour la commune ne l'inquiète pas, mais il s'interroge du ressenti du projet auprès des assistantes maternelles. Concernant l'interrogation sur les assistantes maternelles actuellement en exercice, Monsieur Le Maire explique que des assistantes personnelles sont à ce jour titulaires d'agrèments, mais ne souhaitent plus garder d'enfants. Sur la commune, le manque de structure d'accueil pourrait se faire ressentir rapidement, dès lors que certaines assistantes maternelles prendront leur retraite. Une MAM, c'est une alternative et un nouveau système de garde pour le jeune enfant.

Madame LE GROS-DIBOUES Elodie note que c'est effectivement une alternative à un mode de garde, ainsi qu'une certaine philosophie, et le souhait pour les parents d'un projet éducatif différent. Monsieur BOURGES André complète la remarque en précisant que ce projet s'inscrit dans une démarche sociétale : travailler ensemble et offrir un service plus complet et différent. Monsieur BOURGES André estime que ce mode de garde est amené à se développer dans les années à venir. Le risque financier pour ce projet est minime : la maison construite pourra être louée et/ou réutilisée sans problème, si aucune association d'assistantes maternelles n'était en mesure de porter le projet d'une MAM. Monsieur Le Maire explique que la PMI est partie prenante dans les projets de MAM pour assurer suivi et accompagnement.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 23 voix pour, valide le projet de construction d'une maison d'habitation qui sera proposée à la location en tant que MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) , autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de cabinets pour assurer la maîtrise d'œuvre et à prendre toutes les dispositions pour retenir une proposition . Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les financeurs susceptibles de subventionner le projet.

## **INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les affaires en cours.

La cérémonie du 11 novembre s'est tenue en comité restreint conformément aux directives de la préfecture. Une gerbe de fleurs a été déposée au Monument aux Morts.

Dans le cadre des subventions sollicitées, Monsieur le Maire informe que le Conseil Régional confirme l'accord d'une subvention de 17 665€ pour l'aménagement des arrêts de car – Route de Bot Coët. Le Conseil Départemental confirme l'attribution de subventions suivantes :

- 7 500€ dans le cadre de l'accessibilité pour la salle polyvalente
- 187 500€ au titre du PST pour le restaurant scolaire (2<sup>ème</sup> tranche)

Monsieur le Maire rappelle que le Président de la Communauté de Communes avait prévu un temps d'informations destiné aux conseillers municipaux et programmé initialement le 28 novembre 2020. Le contexte sanitaire actuel ne permettant pas ce temps de rencontre, un nouveau rendez-vous sera programmé ultérieurement

## **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL**

Dans cette période de confinement, Monsieur le Maire précise que les commissions sont invitées à se réunir uniquement sur les sujets importants.

### **FINANCES ET COMMUNICATION – Monsieur BERNARD Didier**

Monsieur BERNARD Didier explique que la préparation et la rédaction du bulletin annuel sont en cours. La commune a procédé à l'achat d'un nouveau logiciel pour gérer mise en page et la PAO. La commission se réunira le 25 novembre à 19h.

Monsieur BERNARD Didier précise que la commission travaille également sur la préparation des Vœux du Maire et le carton d'invitation. Le travail sur le nouveau logo a quant à lui été reculé, en raison du contexte sanitaire.

Monsieur BERNARD Didier informe que des attestations de déplacement sont déposées régulièrement dans les commerces à destination des administrés qui en ont besoin.

### **AFFAIRES SOCIALES/CCAS - Monsieur BOURGES André**

Monsieur BOURGES André souligne qu'avec ce nouveau confinement, et pour donner suite à la demande du Préfet et du Maire, le fichier de suivi des personnes fragiles a été actualisé pour assurer un nouveau suivi. Pour rappel, ce fichier a été initié lors du premier confinement.

Monsieur BOURGES André explique le rôle de chaque élu dans ce contexte : il s'agit de contacter les personnes répertoriées en fonction du besoin que chacun aura identifié et de prendre note des informations importantes pour accompagner au mieux les personnes.

L'organisation a été planifiée par secteur géographique et avec un binôme d'élus par secteur. Dans un premier temps, il s'agit de prendre contact avec toutes les personnes ; ce premier contact permettra de se présenter, de laisser ses coordonnées et d'identifier le besoin : matériel, soutien moral, appels téléphoniques réguliers... Si les personnes ont des besoins, les élus font le nécessaire s'ils le peuvent ou en réfèrent directement à Monsieur BOURGES André ou en mairie.

Monsieur BOURGES André précise que le fichier perdurera dans le temps et insiste sur la nécessité de prendre note des éléments importants pour assurer le suivi et apporter l'aide nécessaire aux personnes. Le fichier des personnes « dites sensibles » doit vivre et être actualisé très régulièrement.

Un compte rendu est transmis à la préfecture toutes les semaines. Monsieur BOURGES André note que le fichier n'est pas exhaustif et qu'il peut être mis à jour et actualisé avec l'inscription de personnes qui en font la demande. Ce fichier permet au moins aux personnes fragiles d'avoir un contact.

Le choix retenu pour l'organisation a été celui de la proximité et donc de la connaissance de son secteur. Les binômes d'élus connaissent mieux leurs voisins et les éventuels besoins et habitudes. Chaque binôme se charge de suivre entre 10 et 20 personnes. Monsieur BOURGES André rappelle que dans le contexte sanitaire actuel, il est utile de privilégier le téléphone, et d'éviter les visites au domicile.

Monsieur BOURGES André informe que le traditionnel repas du CCAS organisé le 11 novembre a été annulé. Le CCAS a souhaité offrir des bons d'achats d'un montant de 25€ aux personnes âgées de plus de 70 ans. Ces bons sont en préparation et seront expédiés prochainement aux personnes concernées. Les bons sont valables dans les commerces de la commune.

Monsieur BOURGES André précise que la Commission Affaires Sociales se réunira le 24 novembre à 19h.

Certains élus interrogent sur le délai pour appeler les personnes fragiles. Monsieur BOURGES André souhaite que toutes les personnes soient appelées le plus rapidement possible et idéalement d'ici la fin de la semaine afin d'évaluer le besoin de chacun. Monsieur BOURGES André précise qu'il faut se présenter aux personnes en tant qu' élu et qu'il fait confiance à chacun pour agir au mieux . Il ne faut pas hésiter à contacter les coordonnateurs qui sont : André BOURGES, Christian SIBERT et Elodie LE HAZIF.

Monsieur BOURGES André précise que le but de ce suivi est d'avoir une vision sur la commune des personnes fragiles et sensibles. Le premier confinement a parfois été vécu difficilement : ce second confinement pourrait aussi être difficile moralement pour certains administrés. Chacun doit agir en fonction du ressenti, et juge s'il est nécessaire besoin d'appeler régulièrement ou pas. Les personnes peuvent aussi appeler en mairie.

Monsieur le Maire souligne que lors du premier confinement, beaucoup de personne ont apprécié d'être appelées régulièrement. Chaque élu analyse la situation selon sa connaissance et /ou son ressenti, et aussi en fonction des besoins.

Monsieur BOURGES André précise que certains élus ne figurent pas dans la liste et ne participent pas pour le moment à cette mobilisation, mais souligne aussi qu'ils pourront être sollicités pour d'autres tâches.

#### AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE – Madame LE GAL Martine

Madame LE GAL Martine détaille les aménagements mis en place à la rentrée de novembre pour la cantine suite aux annonces gouvernementales : 2 espaces restauration ont été installés pour limiter le brassage des élèves comme cela est recommandé dans les protocoles sanitaires.

Madame LE GAL Martine explique que les agents communaux assurent la surveillance de cour dans les cours des écoles respectives. En cas de pluie, il est prévu que les enfants restent à table puisque les préaux ne sont pas adaptés pour accueillir tous les enfants en même temps. Des activités sont prévues pour les occuper sur le temps de pause méridienne.

Madame LE GAL Martine remercient les agents qui se sont investis pour la mise en place des protocoles sanitaires : les délais sont toujours très courts.

Madame LE GAL Martine précise que la création de poste du responsable de restaurant scolaire – chef cuisinier sera présenté en comité technique le 19 novembre et la diffusion de l'offre lancée immédiatement ensuite. L'embauche est prévue le 10 mai pour préparer la rentrée de septembre et l'organisation du service et des locaux.

Madame LE GAL Martine informe que la commission jeunesse travaille également sur la fiche de poste d'un animateur socio-culturel pour la commune. Il est nécessaire de bien identifier les besoins.

Le transfert de l'ALSH de CMC vers Locminé se prépare et sera en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La convention sera validée en décembre.

Madame LIDURIN Christelle explique que les animations prévues avec le CMJ pour HALLOWEEN ont dues être annulées au dernier moment. Les bonbons ont été distribués dans les écoles. Madame LIDURIN Christelle souligne à regret qu'il est difficile de réunir les jeunes dans le contexte actuel.

Le décor d'Halloween a été installé près de la Fontaine et a fait l'objet de félicitations de la part de nombre d'administrés. Madame LIDURIN Christelle souligne l'investissement du responsable technique qui s'est associé aux jeunes pour permettre l'installation du décor et tient à le remercier.



## TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT – Monsieur LORIC Roland

Monsieur LORIC Roland détaille l'avancée des travaux dans les différents chantiers en cours.

Hall salle polyvalente : le carrelage et la peinture sont en cours. Le bardage devrait être réalisé rapidement. Les travaux devraient être terminés pour 15 décembre.

Coët village : la halle est montée. Le carrelage est en cours dans la salle communal et les locaux commerciaux. Il est prévu 10 semaines de travaux de terrassement (réseaux , espaces verts ...)

Restaurant scolaire : les cloisons et les peintures extérieures sont en cours. La fin des travaux est prévue pour le 15 mars 2021.

Monsieur LORIC Roland apporte également des précisions sur le dossier de l'ECO GESTION. Des ambassadeurs assurent la distribution des badges dans chaque foyer jusqu'au 15 décembre. Les travaux de pose des contenaires ont commencé. La réunion publique a dû être annulée, mais la mise en service est maintenue en janvier 2021.

Monsieur LORIC Roland informe que la commission travaux se réunira le 7 décembre à 19h pour finaliser le projet du lotissement Château 2. La présentation du projet sera faite lors du prochain conseil municipal le 15 décembre.

## ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE – Madame CONAN Patricia

Madame CONAN Patricia, précise que suite aux dernières annonces gouvernementales et dans le cadre de ce 2<sup>ème</sup> confinement, les salles de sport sont fermées. Seules les écoles sont autorisées à utiliser les infrastructures sportives dans le cadre des protocoles scolaires.

Madame CONAN Patricia informe que plusieurs associations ont enregistré des changements au sein de leurs bureaux et également quelques changements de présidents.

Les associations s'adaptent au contexte sanitaire et essaient en fonction des activités, de maintenir le lien avec leurs adhérents. Les cours de yoga et zumba sont assurés en visioconférence.

Madame CONAN Patricia souligne que les spectacles organisés dans le cadre de « Contes en scène » ont pu se tenir. Le spectacle qui s'est tenu à PLUMELIN était complet pour les 3 séances. Le spectacle présenté était de belle qualité et s'adressait aux petits. Les retours ont été très positifs.

Madame CONAN Patricia explique que la médiathèque fonctionne en « drive » : la réservation est possible via le site internet ou par téléphone.

La Boite aux lettres du Père Noël sera installée fin novembre et jusqu'au 18 décembre. Chaque enfant recevra une réponse personnalisée.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

En réponse à une question sur l'Eco gestion, Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de changement dans la gestion du tri et qu'il n'y aura pas de limites dans le nombre de dépose de sacs. Il n'y aura plus de sacs jaunes : les administrés utiliseront un sac cabas ou autre pour stocker les emballages qui seront jetés en vrac dans les contenaires.

Madame PEDRONO Vanessa interroge sur les moyens de sensibilisation mis en place. Monsieur le Maire précise que de nombreuses actions sont menées tout au long de l'année, comme par exemple les ateliers mis en place en novembre dans le cadre de la gestion des déchets verts. Des animations sont aussi organisées dans les écoles. La communication est variée et le site internet rassemble les différentes informations. Les ambassadeurs se chargent également de sensibiliser les administrés lors de leur passage pour la distribution des badges.

Monsieur le Maire annonce la date prévue du prochain conseil municipal : le mardi 15 décembre à 19H30.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 21h12.